

<https://ecoleetsociete.se-uns.org/Des-poles-d-appui-a-la-scolarite-sans-moyens-c-est-non>



école & société



# Des pôles d'appui à la scolarité sans moyens, c'est non !

- Éducation - Actu -

Date de mise en ligne : jeudi 13 février 2025

---

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

---

# Des pôles d'appui à la scolarité sans moyens, c'est non !

La ministre a donné consigne aux recteurs d'ouvrir des pôles d'appui à la scolarité (PAS) sans leur octroyer les moyens ministériels fléchés nécessaires.

Les PAS nécessitent des moyens conséquents

Les PAS fonctionnent avec un enseignant spécialisé (issu de l'Éducation nationale) et des professionnels médico-sociaux, souvent des éducateurs spécialisés (issus du ministère de la Santé).

En dehors des huit départements expérimentateurs qui ont reçu des ETP du ministère pour recruter des enseignants spécialisés, la ministre a donné consigne aux recteurs d'en ouvrir d'autres sur fonds propres. Ces ouvertures se feront donc soit avec des moyens pris sur les cartes scolaires 1er et 2d degrés, soit sans moyens.

Dans tous les cas, pour le SE-Unsa, cette demande est inacceptable.

Le SE-Unsa écrit à la ministre

Le SE-Unsa a écrit à la ministre pour dénoncer d'une part cette décision qui, dans les départements concernés, mettra à mal une carte scolaire déjà difficile pour la rentrée 2025, et d'autre part le risque pris d'expérimenter un dispositif dont le manque de moyens alloués ne permettra pas de réellement évaluer la plus-value.

[Lire notre courrier à la ministre](#)  
[\(cliquer pour agrandir au format PDF\)](#)

